

Acte publié le  
24 SEP. 2025

# COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

\*\*\*\*\*

DÉCISION N° 027/2025 :      **COMMANDE PUBLIQUE**  
  Prestation d'animation à l'école élémentaire  
  Convention de prestation de service – Association ASGS BASKET

**LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de recourir à des prestataires afin de réaliser des interventions d'animation auprès des enfants de l'école élémentaire inscrits au service périscolaire,

**CONSIDÉRANT** la proposition de prestation de service de l'association ASGS BASKET,

### DÉCIDE

**DE SIGNER** une convention de prestation de service avec l'association ASGS BASKET relative à des interventions d'animation auprès des enfants de l'école élémentaire sur les temps périscolaires, conclue pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 3 juillet 2026 et un montant total maximum de 7 981,00 €.

Grézieu-la-Varenne, le 24 septembre 2025

*Pour extrait conforme,*

**Bernard ROMIER**  
Maire de Grézieu-la-Varenne

